Réf. Farde e-Assemblées : 2718418

N° OJ : **19**

Projet d'Arrêté - Conseil du 29/06/2026

Objet : Services du Secrétaire.- Appui juridique.- Tutelle sur le Mont-de-Piété.- Comptes et rapport de gestion 2025.

Le Conseil communal,

Vu l'article 8 de la loi du 30 avril 1848 réorganisant les Mont-de-Piété ;

Vu l'article 276 de la Nouvelle loi communale ;

Vu le règlement organique du Mont-de-Piété adopté par le Conseil communal le 7 septembre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Mont-de-piété du 21 mai 2026 arrêtant les comptes 2025 ;

Vu les justifications exposées dans le rapport de gestion du Mont-de-Piété ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

DECIDE :

Article unique : Approuver les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2025 du Mont-de-Piété (délibération du Conseil d'administration du Mont-de-Piété du 21 mai 2026).

Annexes :

- Décision CA 21/05/2026. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Rapport de gestion FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Rapport du réviseur FR. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Bilan. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Compte de résultat. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Compte ordinaire. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)
- Exercices antérieurs. (Consultable au Secrétariat des Assemblées)